



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 1, 13 avril 2026

Traitements en période de dormance

L'application de traitement au stade de la dormance, soit avant l'éclosion des bourgeons des végétaux ligneux, est une technique de contrôle préventif contre certains organismes ravageurs.

L'application **d'huile de dormance** permet de limiter le développement d'acariens comme les tétranyques rouges du pommier et les tétranyques de l'épinette, ou encore d'œufs d'insectes comme ceux des pucerons. De plus, les kermès, les lécanies et les cochenilles, qui ont hiberné aux stades d'œuf ou larvaire sur l'écorce des plants, seront aussi contrôlés par une application d'huile de dormance. Notons toutefois que les tétranyques à deux points passent l'hiver en diapause généralement dans les débris au sol sous leur forme adulte; ils sont peu sujets à être atteints par une pulvérisation d'huile avant le débourrement des végétaux.

L'application de **CHAUX SOUFFRÉE**, homologuée sur les arbres fruitiers comme les pommiers et les poiriers, permet de limiter le développement de certaines cochenilles, de l'ériophyde du pommier et du phytopte du poirier.

L'application d'huile de dormance et/ou de CHAUX SOUFFRÉE est particulièrement utile lorsqu'il y a eu des infestations la saison précédente. Comme spécifié sur l'étiquette de la **CHAUX SOUFFRÉE**, ces deux produits peuvent être utilisés en mélange en cuve en période de dormance; consulter le mode d'emploi sur l'étiquette.



Cochenilles de l'orme sur un orme (*Ulmus glabra*)
Photo : IQDHO

Les avantages de cette méthode

Un traitement bien exécuté lors du stade de la dormance devrait permettre de diminuer les applications d'insecticides et d'acaricides contre les ravageurs cités plus haut, durant la période de croissance.

La plupart des acariens prédateurs et autres insectes utiles s'installent dans les cultures après la levée de la dormance. Ainsi, l'utilisation hâtive d'huile avant le débourrement aurait peu d'impact sur eux.

Le mode d'action des huiles de dormance n'entraîne pas de résistance chez les insectes et acariens ciblés.



Larves de cochenille virgule sur un lilas
Photo : IQDHO



Bourgeons d'érable dormants
Photo : IQDHO

Précautions pour l'application d'huile de dormance

Pour prévenir la phytotoxicité, appliquer :

- Avant le débourrement des bourgeons;
- Lorsque la température est au-dessus de 4 °C;
- Quand il n'y a pas de risque de gel durant les 24 heures suivant le traitement;
- Lorsqu'il n'y a pas de chaleur importante (> 30 °C);
- En respectant la dose prescrite sur l'étiquette : une dose plus élevée peut causer des dommages aux végétaux;
- Ne pas appliquer les fongicides CAPTAN, MAESTRO, FOLPAN ou tout produit contenant du soufre ou du cuivre dans un délai de 10 à 30 jours avant et après une application d'huile.
- Il n'est pas recommandé d'appliquer de l'huile sur certaines plantes, dont :
 - les épinettes et les genévriers bleus (cela éliminerait la couleur bleue);
 - les érables rouges, les érables japonais et les érables à sucre;
 - les caryers;
 - les pins de Douglas;
 - certains pommiers et pommiers comme 'Empire' et 'Red Delicious' (dommages à l'écorce).

Consulter l'étiquette des produits pour connaître la liste complète des végétaux sensibles.

Pour une meilleure efficacité, appliquer :

- En assurant une agitation constante du mélange;
- En utilisant beaucoup d'eau afin de s'assurer que le produit recouvre bien l'écorce des arbres;
- En pulvérisant à basse vitesse pour une bonne couverture (3 km/h).

Autres précautions

- Appliquer lorsqu'il y a peu de vent (≤ 15 km/h);
- Il est essentiel de lire complètement l'étiquette, notamment pour connaître les doses à appliquer, les contre-indications et les phytotoxicités possibles;
- Avec un pulvérisateur à rampe, appliquer l'huile à un maximum de 60 cm de la culture. Avec un pulvérisateur à jet porté, l'appliquer directement sur la culture, ne pas orienter le jet au-dessus des plantes;
- Consulter [SAgE pesticides](#) pour connaître les effets de la matière active de l'huile de dormance sur la santé et l'environnement : [huile minérale](#) et [huile de canola](#);
- Le délai de réentrée au champ pour les huiles minérales est de 12 h;
- Ne pas entreposer à des températures en dessous de 0 °C;
- Attention aux stades avancés de débourrement lorsque les plants proviennent de pépinières où le climat se réchauffe plus rapidement au printemps;
- Évitez les dérives dans les étendues d'eau (cours d'eau, fossés, étangs, etc.)

Précautions pour l'application de la CHAUX SOUFRÉE

Appliquer :

- Avant le débourrement des bourgeons;
- Lorsqu'il y a peu de vent (≤ 15 km/h). Ne pas appliquer par période de calme plat;
- Il est essentiel de lire complètement l'étiquette, notamment pour connaître les doses à appliquer, les contre-indications et les phytotoxicités possibles;
- Avec un pulvérisateur à rampe, appliquer l'huile à un maximum de 60 cm de la culture. Avec un pulvérisateur à jet porté, l'appliquer directement sur la culture, ne pas orienter le jet au-dessus des plantes;
- Consulter [SAgE pesticides](#) pour connaître les effets de la matière active de la chaux soufrée sur la santé et l'environnement : [CHAUX SOUFRÉE](#);
- Le délai de réentrée au champ pour la chaux soufrée est de 48 h.

Huiles de dormance et CHAUX SOUFFRÉE homologuées pour l'application dans les cultures ornementales de pépinière en 2026

Biopesticide ³	Nom commercial	Matière active	Santé et environnement		
			IRS ¹	IRE ¹	Délai de réentrée (heures) ²
✓	VEGOL HUILE DE CULTURE	Huile de canola	ND	5	S. O.
✓	BARTLETT HUILE SUPERIOR 70	Huile minérale (insecticide)	115	156	12
✓	HUILE 70 SUPÉRIEURE	Huile minérale (insecticide)	115	156	12
✓	PURESpray GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E	Huile minérale (insecticide)	115	156	12
✓	LANDSCAPE OIL	Huile minérale (insecticide)	115	156	12
✓	CHAUX SOUFFRÉE Arbres fruitiers	Polysulfure de calcium	180	264	48

ND : Non disponible

S.O. : sans objet

1. L'IRS et l'IRE sont les indices pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.
2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).
3. On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au [Canada](#), on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiocchimiques et les produits non conventionnels. Puisque ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés et qu'ils sont peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Pour plus d'information

- Fiche technique : [Tétranyque de l'épinette](#);
- Fiche technique : [Lécanie de Fletcher](#);
- Fiche technique : [Ériophyides et phytoptes](#).

Ce bulletin d'information a été mis à jour en 2026 par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Il avait été rédigé à l'origine par Mario Comtois, agr. et Nicolas Authier, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.